

Abeilles Front uni pour leur sauvegarde

Les ressources pollinifères viennent souvent à manquer dans le paysage, mais agriculteurs et apiculteurs se mobilisent pour trouver des solutions.

A LIRE

Le sujet décrypté

Les éditions France Agricole et Acta Éditions proposent, en partenariat avec l'Itsap, *Les Abeilles, des ouvrières agricoles à protéger*. Cet ouvrage s'intéresse aux relations entre agriculture et apiculture, ainsi qu'aux pratiques favorables à la protection des abeilles.



C'est le printemps : les arbres bourgeonnent, les oiseaux chantent et les abeilles butinent. Enfin... Cette image d'Épinal s'est quelque peu ternie avec les populations d'abeilles qui « ont pris un coup dans l'aile ». Depuis le début des années 1990, il n'est pas rare que des apiculteurs accusent des pertes annuelles de 60 % de leur cheptel, là où la mortalité moyenne est normalement plus proche de 5 à 10 %. Pourtant, en pollinisant les plantes à fleurs, les butineuses garantissent la reproduction de nombreuses espèces végétales. Pas moins d'un tiers de l'alimentation mondiale dépendrait de cette pollinisation – sans abeilles, pas de tomates, de courgettes, de fraises, de pommes... Un service environnemental que l'Inra a évalué à 153 milliards d'euros par an dans le monde. L'utilisation de certains produits phytosanitaires est évidemment mon-

trée du doigt comme origine de ce déclin. Cela a même abouti au retrait des néonicotinoïdes, prévu au plus tard au 1^{er} juillet 2020 en France. Trois de ces substances actives sont aussi sur la sellette sur le restant du territoire européen (voir *FA* n° 3737 du 9 mars, p. 17). Mais plus généralement, l'application des spécialités phytosanitaires doit se faire dans le respect des abeilles en suivant notamment l'arrêté « mention abeille » du 28 novembre 2003 (voir encadré ci-dessous).

MULTIFACTORIEL

Les études ont toutefois démontré que la mortalité est multifactorielle. Les phytos sont loin d'être les seuls responsables. Diverses autres causes ont été identifiées, au rang desquelles des maladies ou parasites des abeilles (*varroa*, fausse teigne, frelon asiatique, *nosema*...). Ils nécessitent

des traitements spécifiques de la part des apiculteurs. Par exemple, en fonction de la stratégie adoptée pour lutter contre le *varroa*, l'impact sur le cheptel de l'acaricide employé pourra être important.

Les affres du climat (sécheresse, alternance de froid et de chaud, comme actuellement) ont également des retombées majeures sur les abeilles. La disette alimentaire est un autre facteur clef d'explication de leur mortalité. « Elle peut toucher une colonie en juin et avoir des répercussions des mois plus tard », a insisté lors du Salon de l'agriculture Axel Decourtye, directeur scientifique et technique de l'Itsap - Institut de l'abeille. Ainsi, les apiculteurs se voient obligés d'apporter du sucre pour les maintenir en vie. En effet, les colonies n'ont pas de réserves suffisantes pour passer l'hiver.

Pour certains, ce manque de ressources serait lié à un nombre de ruches trop important, dimensionné pour le colza notamment. En dehors de la floraison de cette crucifère, les ressources ne seraient donc plus suffisantes. Mais le manque de diversité en pollen est aussi un problème. « Les abeilles savent stocker du pollen et du nectar, stipule Éric Lelong, président de la commission apiculture de la FNSEA. Le problème, c'est qu'il leur faut un bol alimentaire équilibré et varié pour renforcer leurs défenses immunitaires et ainsi leur permettre de survivre. »

Heureusement, des partenariats « gagnants-gagnants » se créent entre cultivateurs et apiculteurs. Ils aboutissent à des échanges constructifs permettant de comprendre les contraintes des uns et des autres et ainsi de travailler de concert. Parmi les plus emblématiques, ceux entre agricul-



Tous les agriculteurs du secteur jouent le jeu et fournissent leur assolement et leur traçabilité phyto

TÉMOIN

FRÉDÉRIC GOND CÉRÉALIER À TAVERS (LOIRET)

« Agrapi est un rucher pour améliorer les pratiques »

teurs multiplicateurs et les apiculteurs. Mais ça et là, d'autres projets ont vu le jour comme Agrapi (lire témoignage ci-contre) ou encore le programme Poll'Aisne Attitude (02). Ce dernier apporte une meilleure connaissance de la vie des abeilles et du rôle fondamental de la pollinisation aux agriculteurs. Ils ont en conséquence fait évoluer leurs pratiques et implantent des ressources favorables aux pollinisateurs, comme des haies composées d'essences mellifères. Portés par l'association Symbiose (Marne), d'autres exploitants se sont engagés dans le projet Apiluz. Ils laissent une bande de luzerne non fauchée dans leur parcelle pour augmenter la disponibilité des ressources alimentaires...

MISER SUR LES SIE

Si, localement, les initiatives ne manquent pas et vont dans le bon sens, elles ne sont malheureusement pas suffisantes. À plus grande échelle, des cultures intermédiaires mellifères peuvent pallier ce manque de ressources, notamment en zone vulnérable. En effet, le besoin en alimentation diversifiée s'accroît à l'approche de l'hiver.

Dans le Loiret, agriculteurs et apiculteurs ont mis en place un rucher pour mesurer l'impact des pratiques agricoles et renouer le dialogue entre eux. David Sowtys et Olivier Blot, apiculteurs en Gaec à La Ferté-Saint-Aubin (45), en avaient l'idée depuis plusieurs années. Quand, en 2015, une forte mortalité d'abeilles à Lailly-en-Val provoque des tensions entre les deux mondes, avec des retentissements nationaux, ils se rapprochent de Frédéric Gond, céréalier à Tavers, à l'ouest du Loiret. En partenariat avec la FNSEA et l'IUPP (Union pour la protection des plantes), ils mettent en place un rucher, sur une parcelle communale, et en informent tous les agriculteurs du sec-

teur. Le projet Agrapi est né. Les recherches se concentrent essentiellement sur l'alimentation des abeilles. Les ruches sont équipées de balances et d'instruments de mesure. Un suivi mensuel est réalisé (quantité et provenance des miellées, analyses toxicologiques du miel...). Sensibilisés grâce aux courbes de suivi de nourriture, les agriculteurs les plus proches sèment des jachères mellifères et du sarrasin pour pallier le manque de nourriture pré et post-estivale. Les analyses permettent également de mettre l'accent sur le problème du tournesol. « Les abeilles sont très présentes sur cette culture, mais aucun miel n'en ressort. Il y a un important souci de nectarifica-

tion qui reste un mystère pour la profession », souligne Frédéric Gond. Ce rucher expérimental permet également d'ouvrir le dialogue entre céréaliers et apiculteurs. Tous les agriculteurs du secteur jouent le jeu et fournissent leur assolement et leur traçabilité phyto. Chaque année, une réunion d'informations regroupe une cinquantaine de personnes. « Nous rappelons les bonnes pratiques, de traiter avant le lever du soleil, puis les questions des agriculteurs viennent spontanément. Il y a beaucoup de méconnaissance sur l'apiculture. Le dialogue permet de faire avancer les pratiques », conclut David Sowtys.

Aude Richard

La profession a aussi œuvré pour que les jachères de plantes mellifères soient valorisables dans les 5 % de SIE (Surfaces d'intérêt écologique). Avec un mélange d'au moins cinq espèces, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires et un coefficient incita-

tif (1 ha = 1,5 ha de SIE), la réglementation apporte alors une réelle opportunité d'avoir une offre diversifiée pour les abeilles domestiques comme les abeilles sauvages, sur les zones de grandes cultures souvent plus pauvres.

Céline Fricotté

DES FICHES CULTURES SPÉCIFIQUES POUR COMPLÉTER L'ARRÊTÉ

L'article 2 de l'arrêté du 28 novembre 2003 le rappelle : « En vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, les traitements réalisés au moyen d'insecticides et d'acaricides sont interdits durant toute la période de floraison, et pendant la période de production d'exsudats. » Par dérogation, il est possible d'appliquer ces produits durant ces périodes en dehors de la présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs. C'est ce qu'on appelle la « mention abeille ». Mais en 2014, un projet de révision de cet arrêté a vu le

jour. L'Anses avait précisé dans un avis qu'il « conviendrait que les produits bénéficiant d'une dérogation ne puissent être appliqués qu'après l'heure de coucher du soleil [...] et dans les trois heures suivantes ». Et le ministre de l'Agriculture d'indiquer que la révision de l'arrêté allait certainement se baser sur ces conclusions. Les agriculteurs avaient réagi tant les contraintes étaient fortes. Finalement, l'arrêté n'a pas été modifié. Mais la profession a travaillé pour faciliter l'application du texte de 2003. Sont nées un peu plus



d'une dizaine de fiches cultures (céréales à paille, colza, maïs, féveroles, etc.). Co-construites entre agriculteurs et apiculteurs, elles sont adaptées à chaque culture et reprennent les bonnes pratiques de traitement en floraison pour protéger les abeilles.